



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par **ouest france** 



communication@ac-normandie.fr
(communication@ac-normandie.fr)



16 février 2026

OF_50_CRI_LA GLACERIE_EN 2023, UNE JEUNE FILLE DE 13 ANS AVAIT DÉNONCÉ DES VIOLENCES RÉPÉTÉES ET UNE AGRESSION SEXUELLE, SA FAMILLE CONTESTE LE CLASSEMENT SANS SUITE DE SA PLAINTE

1



Cherbourg-en-Cotentin - En 2023, une jeune fille de 13 ans avait dénoncé des violences répétées et une agression sexuelle Une famille conteste le classement sans suite de sa plainte

Quotidien La Presse de la Manche, lundi 16 février 2026

Cherbourg-en-Cotentin - En 2023, une jeune fille de 13 ans avait dénoncé des violences répétées et une agression sexuelle Une famille conteste le classement sans suite de sa plainte

Quotidien La Presse de la Manche, lundi 16 février 2026, 1316 mots

« Je n'ai rien dit jusqu'à ce que je m'ouvre le bras, témoigne E. D., aujourd'hui âgée de 15 ans. Je ne voulais plus y penser, je voulais mourir. Je n'ai pas pu en parler à mes amis. J'avais honte, j'avais peur de leur jugement. »

Un jour d'octobre 2023, à La Glacerie, la mère d'E. découvre sa fille « ensanglantée dans sa chambre ». Aucun signe avant-coureur ne laissait présager le geste de l'adolescente, qui a alors 13 ans. Pour la famille D., le coup de massue est terrible.

Conduite aux urgences pédiatriques, la jeune fille parvient, pour la première fois, à raconter ce qu'elle traverse depuis des mois. « À l'hôpital, j'ai beaucoup pleuré, se souvient-elle. C'était plus facile d'en parler aux soignants de A à Z. J'étais soulagée de ne plus garder ça pour moi. »

Il se défoulait tout le temps sur moi, et moi, j'ai imposé le silence à mes copines.

E. D.

Aujourd'hui âgée de 15 ans

Pendant l'année scolaire 2022-2023, alors qu'elle est en 5^e et est âgée de 12 ans, E. explique avoir reçu des coups de la part d'un garçon de 3^e pendant des mois. Elle le situe à cette époque comme son petit copain. « Au début, tout allait bien, rembobine la jeune fille. Mais au fil du temps, il a commencé à me tirer les cheveux, à me pincer, à me pousser... Il était violent. Il me donnait même des coups de crampons. Il se défoulait tout le temps sur moi, et moi, j'ai imposé le silence à mes copines. Je me demandais dans quoi je m'étais embarquée. Je ne pensais pas qu'on pouvait faire ça à quelqu'un qu'on aime. » Pour son père, J. D., la « maltraitance est évidente » : « E. avait des hématomes, des griffures... Six témoins ont confirmé ces coups et l'expertise des urgences pédiatriques est claire dans le déroulé des événements. »

« L'enquête a été approfondie »

E. a autre chose à raconter. Selon elle, en août 2023, elle se trouve au jardin public avec ce « petit copain » et deux autres jeunes. « On était sur un banc, reprend E., et à un moment donné, il a mis sa main sur mon ventre et il est descendu de plus en plus bas. Il a fini par mettre sa main dans ma culotte. Je me suis sentie salie. Je n'ai pas réagi, je me suis laissé faire. Je voulais qu'il enlève sa main. Quand il est parti, il m'a dit qu'avec ce qu'il venait de me faire, il pouvait me faire une réputation de p... sur les réseaux sociaux. » Les vacances d'été s'achèvent. À la rentrée, le « petit copain » a quitté leur collège. E. ne le croisera plus. Elle « craquera » pourtant, comme le dit son père, peu de temps après, en octobre 2023.

Après les révélations d'E., ses parents ont déposé plainte contre cet adolescent. « Six de mes copines ont été témoins des coups au collège, situe E., mais pas de ce qu'il s'est passé sur le banc au jardin public. Là, c'est seulement ma parole contre la sienne. » Selon l'avocate de la famille, Me Élise Brand, « les services de police ont traité cette plainte très sérieusement » : « Il est question de coups répétés pendant des mois et d'une agression sexuelle. Il y a eu plusieurs auditions. L'enquête a été approfondie et il y a des témoins. Il n'y a aucun doute sur la réalité des violences qu'E. a subies. Nonobstant tous ces éléments, la plainte a été classée sans suite. »

La nouvelle est tombée courant 2025. Pour son père, c'est un nouveau coup de massue. « Ce n'est pas normal du tout, réagit-il. Deux ans d'attente pour ça ? Non, les coups de crampons n'étaient pas un jeu. Et non, E. n'a pas consenti à ce qu'il mette sa main dans sa culotte. Ce classement sans suite fait très mal. Malgré la confiance qu'on a envers la justice, c'est un énorme coup derrière les oreilles. On se demande si le dossier a été lu. »

L'une des substitutes du procureur de la République de Cherbourg, alors chargée de se prononcer sur l'orientation de ce dossier, n'a en effet pas donné suite à cette procédure. Sans doute aura-t-elle considéré que l'infraction n'était pas suffisamment caractérisée, croit savoir Me Élise Brand. Sollicité, le procureur s'est abstenu de tout commentaire.

Selon les données du ministère de la Justice, plus de 4 millions de plaintes ou de procès-verbaux sont passés entre les mains des parquets en 2024. Ces affaires concernaient plus de 2 millions d'auteurs présumés, dont 9,2 % de mineurs. Une réponse pénale a été donnée à plus d'un million de mis en cause, ce qui correspond à un taux de réponse pénale de 86,5 %. La plainte déposée par la famille D. fait donc partie de ces dizaines de milliers de plaintes annuelles qui ne donnent lieu à aucune poursuite. Des recours sont cependant possibles. Ainsi, lorsque la substitute a informé la famille D. du classement sans suite de sa plainte, elle a mandaté une association d'aide aux

victimes pour explorer avec elle les trois voies de contestation qui existent : courrier à l'attention du procureur général de la cour d'appel de Caen, constitution de partie civile devant un juge d'instruction et citation directe.

Le parquet sollicité

Déterminée, la famille D. n'entend pas en rester là. « Ce n'est pas une question d'argent, assure J. D.. Il faut que ce jeune homme se fasse soigner. » Et de l'avis d'E. : « Je veux qu'il comprenne que ce qu'il a fait est honteux, affreux et horrible. »

Fin 2025, par l'intermédiaire de son avocate, la famille D. a fait le choix de demander, dans un premier temps, au parquet cherbourgeois de revoir sa position. « Nous contestons cette décision car les faits sont établis et il n'y a aucune incertitude sur la réalité de ces violences, estime Me Élise Brand. On a du mal à comprendre la politique du parquet, surtout dans le contexte actuel de harcèlement et de suicides de jeunes. Si les faits n'avaient pas été découverts, si E. n'avait pas parlé, comment cette histoire se serait-elle terminée ? Que pense un enfant qui a eu le courage de dénoncer de tels faits quand rien ne se passe ensuite ? Quel est le message qui est envoyé, tant aux auteurs qu'aux victimes ? Si on ne poursuit pas ça, qu'est-ce qu'on poursuit au juste ? »

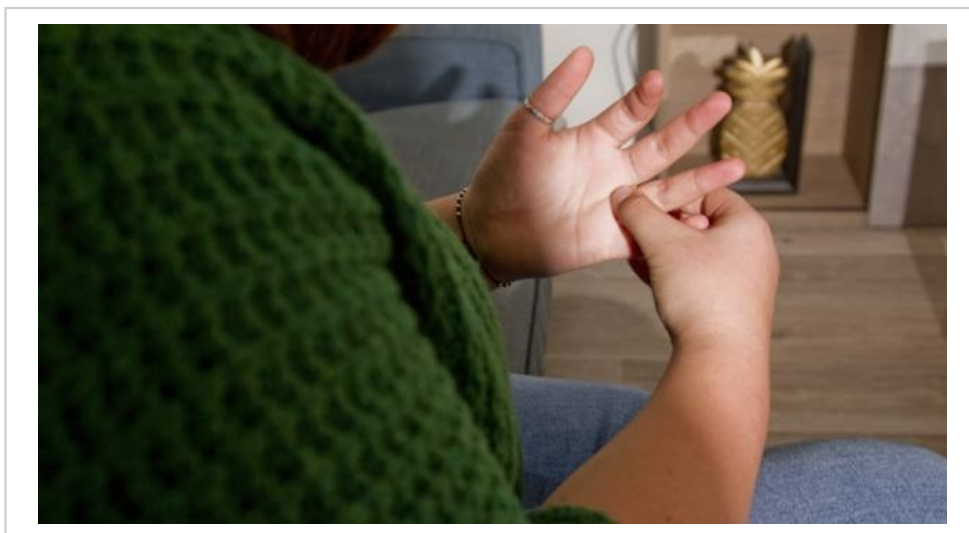
Cette avocate du barreau de Caen le martèle : la priorité doit être de protéger les enfants. « Du point de vue de la politique pénale en France, qu'est-ce qui est important ? Ce dossier est symptomatique du désintérêt pour les violences de toutes natures que peuvent subir les jeunes filles. Mais cela ne peut plus passer aujourd'hui ! Il n'est pas possible de ne pas apporter de réponse à cette plainte, à plus forte raison quand des mineurs sont impliqués. »

C'est extrêmement difficile pour elle aujourd'hui. Ce qu'elle a vécu n'est pas anodin et les conséquences sont particulièrement importantes.

Me Élise Brand Avocate de la famille D.

Pour E., la vie doit malgré tout continuer. « J'ai vu une psychologue, confie-t-elle. Ma 4^e ne s'est pas très bien passée. » Son père prévient : « On ne va pas s'arrêter là. On a déjà eu une alerte en octobre 2023 quand E. s'est ouvert les veines. Depuis, elle a reçu l'aide nécessaire mais ce qu'elle a vécu et le classement sans suite, c'est inadmissible. »

Me Élise Brand regrette de son côté que la première relation amoureuse de sa jeune cliente se soit passée ainsi. « C'est extrêmement difficile pour elle aujourd'hui, note l'avocate. Ce qu'elle a vécu n'est pas anodin et les conséquences sont particulièrement importantes pour elle. Elle a dit qu'elle avait peur qu'il la quitte. Ce discours, dans la bouche d'une enfant de 12 ans, est incroyable. Chez les femmes, l'emprise et le conditionnement peuvent commencer dès cet âge-là. »



Pour la famille d'E., sa parole n'a pas été entendue. © Illustration - Thibaut DURAND (Hans Lucas-AFP)